



## Règlement particulier du Tournoi de ROLIVABAD' 2019

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

### Article 1 : généralités

---

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXXXXXX** et sous le nom « **ROLIVABAD' 2019** ». Il se tiendra les 9 et 10 février 2019 sur 7 ou 12 terrains (selon le nombre d'inscrits) au **Gymnase Alphonse ALLAIS, Route des Lacs 27100 Val de Reuil**.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arnold AKPLOGAN** et sera assisté de **Sylvie LOZE**. Leurs décisions seront sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

### Article 2 : séries et tableaux

---

- 2.1 Le « **ROLIVABAD' 2019** » est un tournoi national qui s'adresse aux séniors avec possibilité de sur-classement pour d'autres catégories. Chaque participant mineur à la compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parental, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. »
- 2.2 Les séries proposées sont **N3-R4, R5-R6, D7-D8 et D9-P** dans les tableaux de SH, SD, DH, DD, DM.
- 2.3 Les tableaux de simple et de doubles se joueront le samedi jusqu'au ¼ et les tableaux de mixte ainsi que les phases finales des autres tableaux le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

### Article 3 : inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée **13 janvier 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux).
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée **au 26 janvier 2019**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à l'adresse : [Rolivabad@gmail.com](mailto:Rolivabad@gmail.com)
- 3.4 Le règlement, par chèque à l'ordre du « **BVRL** », est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante : **Richard CANAPE 11, Chemin de la Justice 27400 Louviers. Renseignements par SMS uniquement au : 06.98.74.20.31**. Un courriel de confirmation sera envoyé à réception du règlement.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, (*c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi*).
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux**.
- 3.7 Les sur classements sont autorisés en simple dans la série immédiatement supérieure
- 3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au 13 janvier 2019.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **8h00 à 22h00** et/ou le dimanche de **08h00 à 18h00**.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.



## Article 4 : forfaits

---

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au « *Tournoi du VAL de REUIL 2019* » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue Normandie accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations seront envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront aussi disponibles sur badnet la semaine du 28 janvier 2019. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **Babolat 2**.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt 1h avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au *Tournoi du VAL de REUIL 2019* requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).